

UN LIEN ENTRE PAUVRETE ET PREMIERE MESURE D'AIDE A LA JEUNESSE?

Résumé des résultats de la recherche

Dans le cadre du programme de recherche AGORA de la Politique scientifique fédérale, et à l'initiative du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

1. Introduction

Dans le cadre du programme de recherche AGORA de la Politique scientifique fédérale et faisant suite à une demande du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, l'UGent et l'UCL ont lancé le 1^{er} octobre 2006 un projet de recherche sur la relation entre le fait de vivre dans la pauvreté et le placement des enfants. Lors de l'opérationnalisation de la question de la recherche, nous avons choisi d'étendre le concept 'placement' à toutes les interventions possibles de l'aide à la jeunesse, enregistrées dans les bases de données des trois Communautés. Dans le Rapport général sur la pauvreté (1994), des familles avaient signalé que les familles dans la pauvreté sont plus vulnérables à une intervention de l'aide à la jeunesse, et l'on peut considérer que cet élément est concrètement à l'origine de ce projet de recherche.

Le texte ci-dessous est une synthèse du rapport de recherche 'Pauvreté et aide à la jeunesse'. La question centrale de la recherche est commentée dans la première partie de ce rapport de recherche. Il est difficile de démontrer de manière empirique la relation entre des situations de pauvreté et une mesure dans le cadre de l'aide à la jeunesse étant donné la complexité de la problématique de la pauvreté et la diversité des pratiques de traitement qui existent au sein de l'aide à la jeunesse. Ainsi, ce projet de recherche posait un certain nombre de défis méthodologiques dès le départ. Le développement des connaissances sur la relation entre la pauvreté et le placement doit se concentrer sur les mécanismes de filtrage par lesquels des enfants et des jeunes dans des situations de pauvreté sont confrontés à une mesure dans le cadre de l'aide à la jeunesse. Le constat selon lequel des enfants et des jeunes confrontés à une mesure de l'aide à la jeunesse grandissent souvent dans des familles pauvres n'implique pas par définition que la pauvreté soit à la base de la mesure. Pour examiner la relation entre une mesure et la situation des enfants en question, il est nécessaire de partir de la population totale des enfants et des jeunes (tous les mineurs entre 0 et 18 ans). Dans la description du projet, on part d'un recoupement des données de l'aide à la jeunesse avec le Datawarehouse marché du travail et protection sociale. D'après les renseignements obtenus auprès de la Banque Carrefour sécurité sociale (BCSS), le Datawarehouse marché du travail contient des informations sur plus de 97% de la population belge¹. Non seulement le Datawarehouse marché du travail et protection sociale dispose d'une couverture exceptionnellement large, mais il fournit aussi des informations sur le ménage auquel l'enfant appartient (situation professionnelle des parents, composition du ménage...). C'est pourquoi ce Datawarehouse est un élément central de l'étude. À partir de là, nous effectuons un recoupement avec les données de l'aide à la jeunesse. La collaboration du Prof. C. Kesteloot (KULeuven) nous a en outre permis d'effectuer un recoupement avec les données tirées de l'Atlas des

¹http://www.ksz.fgov.be/fr/statistiques/stats_1.htm

quartiers en difficulté (Vandermotten et al., 2006). Celui-ci mesure la concentration de la pauvreté dans les agglomérations. Dans la deuxième partie de ce rapport de recherche, nous analysons plus en détail la méthodologie de la recherche. Les résultats de l'étude sont présentés dans la troisième partie. Nous nous basons en premier lieu sur les chiffres bruts et sur les résultats des analyses statistiques. Dans la quatrième partie du rapport, nous recherchons les interprétations possibles de ces chiffres bruts, et nous soulevons un certain nombre de questions sur la relation entre l'aide à la jeunesse et les familles dans la pauvreté.

Dans ce texte de synthèse, nous nous concentrons en premier lieu sur la présentation des principaux résultats de la recherche.

2. Description de la population de la recherche

La population de la recherche est subdivisée en trois groupes : les enfants et les jeunes confrontés à une première mesure de l'aide spéciale à la jeunesse (bijzondere jeugdzorg) en 2005 (Communauté flamande), les enfants et les jeunes confrontés à une première mesure de l'aide à la jeunesse en 2005 (Communauté française)², les enfants et les jeunes qui ont été sélectionnés dans l'échantillon aléatoire (pas d'intervention de l'aide à la jeunesse).

2.1. Enfants et jeunes confrontés à une première mesure en 2005 – Communauté flamande

En Communauté flamande, il s'agit de 3717 enfants confrontés à une première mesure en 2005, dont 2193 garçons (59%) et 1524 filles (41%). Cette répartition générale en fonction du sexe cache une réalité importante qui apparaît quand on ventile ces chiffres entre les enfants et les jeunes confrontés à une première mesure en raison d'une situation d'éducation problématique et ceux qui le sont sur la base d'un fait qualifié d'infraction.

La surreprésentation des garçons dans l'aide à la jeunesse ne s'applique qu'au groupe des jeunes confrontés à une intervention en raison d'un fait qualifié d'infraction.

Si nous décrivons la population en termes d'âge, les plafonds élevés sont frappants : 55,8% des jeunes ont plus de 13 ans.

Il ressort de l'information relative au **domicile** des enfants et des jeunes que 24,6% des jeunes confrontés à une première mesure en 2005 vivent dans l'arrondissement judiciaire d'Anvers. Les autres arrondissements judiciaires présentent une répartition relativement proportionnelle du nombre de jeunes confrontés à une première mesure.

Sur les 3717 enfants et jeunes confrontés à une première mesure en 2005, 2918 l'ont été en raison d'une **situation d'éducation problématique**, soit 80 %. Les 20% restants ont été confrontés à une mesure pour avoir **commis un acte qualifié d'infraction**.

Lorsque l'on ventile ces données en fonction de l'**instance de décision**, nous sommes frappés par la présence manifeste de la commission de médiation (bemiddelingscommissie). 1888 enfants et jeunes

²Les mesures concernent *les mesures non-résidentielles (type 7)*, le *placement dans une institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) (type 8)* et le *placement dans un service résidentiel (type 10)*.

(50,8%) sont aiguillés via le Comité de l'Aide spéciale à la jeunesse (comité van de bijzondere jeugdbijstand), 1001 (26,9%) via la commission de médiation et 717 (19,3%) via le tribunal de la jeunesse en raison d'un comportement délinquant.

La répartition des mesures en fonction du régime indique une forte présence des mesures résidentielles. 56% du nombre total de premières mesures concernent une mesure résidentielle. Il s'agit d'une donnée très surprenante étant donné le principe politique de la subsidiarité qui veut que l'aide spéciale à la jeunesse doive donner la priorité à un accompagnement ambulatoire dans l'environnement du jeune. Le plaidoyer largement défendu dans la littérature nationale et internationale qui préconise le maintien de l'enfant dans le milieu familial contraste avec les chiffres ci-dessus.

Après un filtrage des données,³ il reste encore 3421 enfants et jeunes. Dans le groupe des enfants et des jeunes confrontés à une première mesure de l'aide spéciale à la jeunesse en 2005, nous comptons 2840 ménages. Ce qui signifie que plusieurs ménages ont 2 enfants ou plus qui sont confrontés à une première mesure.⁴

Au niveau du ménage, nous analysons aussi la composition familiale. Nous faisons seulement une distinction rudimentaire entre les ménages biparentaux et les ménages monoparentaux. 1572 ménages (55,4%) sont des familles biparentales (couple marié avec enfants ou couple non marié avec enfants). 1268 ménages (44,6%) sont des familles monoparentales.⁵

Pour une partie du groupe des enfants et des jeunes qui ont été confrontés pour la première fois à une mesure de l'aide spéciale à la jeunesse en 2005, nous disposons aussi de données au niveau du quartier, et ce parce que nous avons effectué un recoupement avec les données tirées de l'Atlas des quartiers en difficulté (2006). Étant donné que l'atlas rassemble uniquement des données sur les 17 agglomérations⁶, ce recoupement donne seulement des informations sur le quartier des enfants et des jeunes qui vivent dans l'une des 17 agglomérations.

Une remarque importante à ce sujet est le fait que l'atlas rassemble exclusivement des données au niveau du quartier. Il n'y a donc pas d'informations individuelles disponibles et il faut lire les données comme des scores moyens pour les quartiers délimités.

Pour la population confrontée à une mesure en Communauté flamande, il s'agit d'une représentation de 52,9%. En d'autres termes, 1967 jeunes vivant dans l'une des 17 agglomérations ont été confrontés à une première mesure en 2005. Pour ces enfants et ces jeunes, des données sont disponibles au niveau du quartier. Nous apprenons entre autres que 35,4% des enfants et des jeunes (696) confrontés à une première mesure en 2005, vivent dans un quartier défavorisé.

2.2. Enfants et jeunes confrontés à une première mesure en 2005 – Communauté française

³ Les enfants et jeunes qui font partie de ménages collectifs et de monoménages n'ont pas été inclus dans l'analyse.

⁴ On entend par ménage toutes les personnes domiciliées à la même adresse. Comme nous l'avons dit précédemment, il s'agit donc là de la réalité administrative telle qu'elle apparaît dans le Datawarehouse marché du travail et protection sociale.

⁵ Dans les ménages où plusieurs enfants ont été confrontés à une mesure, nous avons à chaque fois sélectionné un enfant au hasard pour l'analyse statistique.

⁶ Agglomérations belges : Anvers, Malines, Gand, Saint-Nicolas, Bruges, Ostende, Hasselt-Genk, Courtrai, Liège, Verviers, Charleroi, Mons, La Louvière, Namur, Tournai, Bruxelles, Louvain.

3709 enfants sont concernés en Communauté française. Suite à des problèmes de délimitation initiale de l'échantillon, nous avons décidé en deuxième lieu d'utiliser un fichier de données existant qui fournissait uniquement des informations sur les mesures de *type 7, 8 et 10*.⁷ Les mesures de type 7, 8 et 10 sont enregistrées de manière uniforme et fiable pour tous les arrondissements. En reprenant uniquement les données d'enregistrement relatives aux mesures de type 7, 8 et 10 dans les analyses relatives à la Communauté française, nous augmentons la fiabilité des données.

Sur les 3709 enfants et jeunes confrontés à une première mesure en 2005, il y a 2171 **garçons** (58,8%) et 1538 **filles** (41,5%). Derrière ces chiffres se cache à nouveau une réalité importante qui apparaît quand nous ventilons les chiffres entre les **catégories 'fait qualifié infraction' et 'situation d'éducation problématique'**. Nous voyons ici aussi une forte surreprésentation des garçons dans la catégorie 'fait qualifié infraction'.

Quand cette population est décrite en termes **d'âge**, nous constatons des limites d'âge élevées, comme en Communauté flamande. 42,6% des jeunes ont plus de 13 ans quand ils sont confrontés à une première intervention de l'aide à la jeunesse.

Il ressort des informations concernant le domicile des enfants et des jeunes que 22,1% des jeunes confrontés à une première mesure en 2005 vivent dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. 17% des enfants et des jeunes vivent à Charleroi et 15% sont originaires de Liège.

Comme nous l'avons dit précédemment, nous avons utilisé une sélection de mesures pour la Communauté française.

En 2005, 1980 (53,4%) enfants et jeunes ont été confrontés à une première mesure de *type non-résidentiel*. Ce qui signifie que la moitié des enfants et des jeunes confrontés à une première mesure en 2005⁸ n'ont pas été retirés de leur environnement familial mais ont bénéficié d'un accompagnement ambulatoire. 1453 (39,%) enfants et jeunes ont été placés dans une *structure résidentielle* dans le cadre d'une première mesure. Enfin, nous remarquons que 276 (7,4%) enfants et jeunes ont été placés dans une *institution communautaire (IPPJ)*.

Nous pouvons classer les informations sur le **type de mesure** de la façon suivante. Une première catégorie comprend l'aide négociée. La base juridique de ce type d'aide réside dans le décret (articles 21 et 22). Il s'agit ici d'enfants et de jeunes en difficulté ou en danger. 1844 (49,7%) enfants et jeunes sont confrontés à une première intervention de l'aide à la jeunesse sur la base de ce cadre législatif. 1070 (28,8%) enfants et jeunes ont été confrontés à une première mesure en 2005 dans le cadre du circuit d'aide contrainte. La base juridique de cette aide réside d'une part dans les décrets (articles 33 et 39) et d'autre part dans la loi de 1965 (article 36,2°). Une troisième catégorie englobe les jeunes confrontés à une première intervention de l'aide à la jeunesse pour un fait qualifié infraction. Il s'agit ici de 795 jeunes (21,4%).

Après un filtrage des données,⁹ il reste encore 3312 enfants et jeunes. Ils se répartissent entre 2544 ménages. Ce qui signifie que différents ménages sont confrontés à une première intervention de l'aide à la jeunesse pour 2 enfants ou plus.

⁷ Les mesures concernent *des mesures non-résidentielles (type 7), un placement dans une IPPJ (type 8) et un placement dans un service résidentiel (type 10)*.

⁸ Les mesures concernent *les mesures non-résidentielles (type 7), un placement dans une institution communautaire (type 8) et un placement dans une institution résidentielle (type 10)*.

⁹ Les enfants et les jeunes qui font partie de ménages collectifs et de monoménages n'ont pas été inclus dans l'analyse.

Si on examine la composition des ménages dans lesquels au moins 1 enfant ou 1 jeune a été confronté à une première intervention en 2005, on remarque qu'il s'agit en majorité de familles monoparentales. Sur les 2544 ménages, 1375 (54%) sont des ménages monoparentaux. Dans 1169 ménages (46%), il y a deux parents présents.¹⁰

Pour la population confrontée à une première mesure en Communauté française, il s'agit d'une représentation de 78,9%. En d'autres termes, 2815 enfants et jeunes confrontés à une première mesure vivent dans l'une des 17 agglomérations. Il se peut que la forte proportion d'enfants et de jeunes confrontés à une mesure et vivant à Bruxelles puisse expliquer cette forte proportion. Sur les 2815 jeunes qui vivent dans une agglomération, 1129 (40,1%) habitent dans un quartier défavorisé.

2.3. Enfants et jeunes non confrontés à une première mesure

Enfin, nous analysons le groupe de contrôle, composé des enfants et des jeunes qui n'ont pas été confrontés à une première mesure de l'aide à la jeunesse en 2005. Ces enfants et ces jeunes et les ménages dont ils font partie ont été sélectionnés en fonction d'un échantillon aléatoire de 2,5%.

55 299 enfants et jeunes sont repris dans cet échantillon, ce qui correspond à environ 2,5% du nombre total d'enfants et de jeunes dans la population belge.

Après un filtrage des données, nous avons retenu 54 728 enfants et jeunes. Ils font partie de 53 922 ménages. Ce qui signifie que dans l'échantillon, des enfants et des jeunes issus d'un même ménage ont été sélectionnés.

Si nous décrivons cette population en termes de composition familiale, nous remarquons que la grande majorité des enfants et des jeunes qui n'ont pas été confrontés à une première mesure en 2005 vivent dans un ménage biparental. Sur les 61 452 enfants et jeunes qui n'ont pas été confrontés à une première mesure en 2005, 43 827 (81,3%) vivent dans un ménage biparental. 10 095 enfants et jeunes vivent dans une famille monoparentale (18,7%).¹¹

S'agissant du groupe des enfants et des jeunes qui n'ont pas été confrontés à une première intervention en 2005, nous avons pu recouper ceux qui vivent dans l'une des 17 agglomérations avec les données de l'Atlas des quartiers en difficulté. Il s'agit de 30 893 enfants et jeunes pour lesquels des informations sont disponibles au niveau du quartier. Sur ces 30 893 enfants et jeunes qui vivent dans l'une des agglomérations, 9898 habitent dans un quartier défavorisé, ce qui représente 32%.

Les chiffres généraux sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Tableau synthétique - Données de l'Atlas des quartiers en difficulté (2006)

	Nombre total de jeunes	Part Atlas	Part quartiers défavorisés
Communauté flamande - Intervention	3717	1967 (52,9%)	696 (35,4%)
Communauté française –	3709	2815 (78,9%)	1129 (40,1%)

¹⁰ Dans les ménages avec plusieurs enfants confrontés à une mesure, nous avons à chaque fois sélectionné un enfant au hasard pour l'analyse statistique.

¹¹ Dans les ménages dans lesquels plusieurs enfants ont été sélectionnés, nous avons à chaque fois sélectionné un enfant au hasard pour l'analyse statistique.

Intervention			
Échantillon aléatoire	55 299	30 893 (55,9%)	9 898 (32%)

Pour l'analyse statistique, nous travaillons avec trois groupes. Dans cette perspective, la situation des familles bruxelloises dans l'étude semblait donner lieu à des difficultés supplémentaires. Les jeunes Bruxellois confrontés à une mesure de l'aide à la jeunesse ne peuvent être attribués purement et simplement à l'une des deux Communautés. Les jeunes néerlandophones se retrouvent dans le système de l'administration flamande, les jeunes francophones dans le système de l'administration francophone. Toutefois, cette répartition basée sur la langue est impossible pour les jeunes repris dans le Datawarehouse qui n'ont pas été confrontés à une mesure. Grâce au Datawarehouse marché du travail et protection sociale, nous savons dans quel arrondissement administratif les jeunes vivent mais nous ignorons la langue qu'ils parlent. Par conséquent, les enfants et les jeunes Bruxellois ne peuvent pas être clairement attribués à l'un des deux groupes, ce qui était nécessaire étant donné l'analyse séparée pour les Communautés flamande et française. Finalement, nous avons décidé d'effectuer une analyse distincte pour le groupe vivant à Bruxelles. Nous pouvons en outre le justifier par la réalité socioéconomique particulière. En effet, nulle part ailleurs en Belgique nous ne trouvons une telle concentration de pauvreté.

Nous contrôlons l'effet des autres variables sur les différents effets principaux. Quand un indicateur donné semble avoir un effet significatif sur le risque d'être confronté à une première mesure, il s'agit donc d'un effet indépendant, d'un effet qui ne peut s'expliquer que par cette variable particulière. Nous illustrons ce point par l'exemple suivant. Dans un modèle dans lequel la composition familiale et le revenu familial sont entre autres repris, nous pouvons dire lorsque nous constatons que les familles monoparentales présentent un risque beaucoup plus élevé d'être confrontées à une mesure, qu'un effet indépendant émane de la composition familiale. Cet effet ne peut pas s'expliquer par d'autres variables reprises dans le modèle, comme le revenu familial... Dès lors, le fait de découvrir un effet significatif dans ce type d'analyse peut exclusivement être attribué à cette variable particulière.

3. Résultats des analyses statistiques : identification des facteurs de risque de confrontation à une mesure

Ci-dessous, nous parcourons les résultats des analyses statistiques effectuées afin d'examiner quelles variables permettent de prévoir un risque de confrontation à une mesure de l'aide à la jeunesse. Les résultats sont présentés de la manière suivante. Un tableau synthétique est prévu au début. Dans ce tableau, il faut lire quels effets principaux sont significatifs, en d'autres termes, quels effets ne peuvent pas être qualifiés de purement fortuits. Les effets significatifs sont commentés dans le texte.

3.1. Effets principaux

Nous analysons d'abord les effets principaux. Il s'agit ici à chaque fois de l'effet d'une variable sur le risque d'être confronté à une mesure de l'aide à la jeunesse, l'effet des autres variables étant contrôlé.

Quand il est question d'importance significative, cela signifie que l'effet sur la variable dépendante n'est pas dû au hasard. Il y a un effet manifeste sur le risque de confrontation à une mesure de l'aide à la jeunesse.

	Arrondissements administratifs flamands	Arrondissements administratifs francophones	Bruxelles
Sexe	Significatif	Significatif	Significatif
Âge	Significatif	Significatif	Significatif
Composition familiale	Significatif	Significatif	Significatif
Chef du ménage	Significatif	Pas significatif	Significatif
Nombre de membres dans le ménage	Significatif	Significatif	Significatif
Emploi	Significatif	Significatif	Significatif
Demandeur d'emploi	Significatif	Pas significatif	Pas significatif
Interruption de carrière / dispense	Pas significatif	Significatif	Pas significatif
Revenu d'intégration / allocations sociales	Significatif	Significatif	Significatif
Invalidité	Significatif	Significatif	Significatif

3.1.1. Caractéristiques de l'enfant/du jeune

Nous avons examiné si le sexe et l'âge des enfants et des jeunes pouvaient être considérés comme des facteurs de risque de confrontation à une mesure de l'aide à la jeunesse.¹² Les deux variables ont un effet significatif sur la variable dépendante, le risque d'être confronté à une première mesure de l'aide à la jeunesse.

Nous trouvons un premier effet extrêmement significatif pour la variable 'sexe'. Les garçons courent nettement plus de risques d'être confrontés à une mesure que les filles.

Cependant, ce point est nuancé dans les autres analyses. Le risque plus élevé chez les garçons d'être confrontés à une première mesure peut surtout s'expliquer par la catégorie 'jeunes ayant commis un fait qualifié infraction'. Dans les analyses séparées concernant les enfants et les jeunes dans une situation d'éducation problématique et ceux ayant commis un fait qualifié infraction, nous voyons que le sexe est surtout un indicateur important dans le cas de cette dernière catégorie. S'agissant des enfants et des jeunes confrontés à une première mesure en raison d'une situation d'éducation problématique, le facteur sexe est moins décisif pour déterminer le risque de confrontation à une première mesure. Pour les arrondissements administratifs francophones, le risque augmente plus vite et plus fort pour les filles.

La seconde variante, l'âge, a elle aussi un effet significatif sur le risque d'être confronté à une mesure. La courbe montre que ce risque augmente considérablement au fur et à mesure que les enfants grandissent. Si nous examinons la courbe de l'âge, nous remarquons une forte augmentation à partir de

¹² Nous voulons insister sur le fait que le terme 'facteur de risque' est le terme statistique correct. Nous n'avons nullement l'intention d'exprimer un jugement de valeur à propos des interventions de l'aide à la jeunesse.

l'âge de 13 ans. Les années antérieures se caractérisent par un risque stable et relativement faible d'être confronté à une première mesure (en comparaison avec les catégories d'âge supérieures).

Cet effet significatif subsiste dans l'analyse séparée concernant les enfants et les jeunes dans une situation d'éducation problématique et ceux qui ont commis un acte qualifié d'infraction.

3.1.2. Caractéristiques du ménage

Outre un certain nombre de caractéristiques individuelles des enfants et des jeunes, nous avons également repris dans l'analyse un certain nombre de caractéristiques sur le plan du ménage. Il s'agit des variables suivantes : type de famille, sexe du chef du ménage, nombre de membres du ménage.

Il ressort des analyses que la composition familiale a un effet significatif sur le risque d'être confronté à une première mesure de l'aide à la jeunesse. Nous avons fait une distinction entre les familles monoparentales et les familles biparentales. Grandir dans une famille monoparentale semble entraîner une augmentation significative du risque d'être confronté à une première mesure de l'aide à la jeunesse.

Une seconde caractéristique au niveau du ménage concerne le sexe du chef du ménage. Nous pouvons supposer que dans la majorité des situations l'homme est désigné comme étant le chef du ménage.

L'analyse révèle que les enfants et les jeunes qui grandissent dans un ménage dont le chef est une femme courent beaucoup plus de risques d'être confrontés à une mesure que ceux qui grandissent dans un ménage dont le chef est un homme. Ceci ne s'applique pas aux arrondissements administratifs francophones.

Une troisième caractéristique au niveau du ménage concerne le nombre de membres dans le ménage. Il s'agit donc du nombre de membres domiciliés à la même adresse. Là aussi, on observe un effet significatif sur le risque d'être confronté à une mesure. Plus le nombre de membres dans le ménage où les enfants et les jeunes grandissent est élevé, plus il y a de risques de confrontation à une mesure de l'aide à la jeunesse.

Au niveau du ménage, nous pouvons supposer avec toute la prudence qui s'impose que ce sont surtout les ménages atypiques qui présentent un risque beaucoup plus élevé d'être confrontés à une mesure. Il s'agit de ménages qui s'écartent de la norme sociale sur le plan de la taille, du type de famille et du sexe du chef de famille. On comprend mal d'où vient ce lien, et il est impossible de le découvrir en se basant sur ce fichier de données.

Un point important à ce propos est le fait que nous ne pouvons et ne voulons à aucun égard présupposer un lien de cause à effet. Nous voulons éviter de nous lancer dans un discours dans lequel nous supposerions que certaines familles sont confrontées à l'aide à la jeunesse parce qu'elles présentent certaines caractéristiques au niveau du ménage. Étant donné la modicité du fichier de données, il est de plus statistiquement impossible d'établir des liens de cause à effet.

3.1.3. Caractéristiques socioéconomiques

Les informations disponibles sur le milieu socioéconomique des enfants et des jeunes confrontés et non confrontés à une première mesure en 2005 sont assez limitées. C'est dû au fait que les bases de

données administratives sont limitées. Des informations sur la santé, le logement... sont rarement enregistrées et elles ne sont pas disponibles pour la totalité de la population. D'après la définition de la pauvreté telle qu'elle ressort du Rapport annuel sur la pauvreté et l'exclusion sociale, il ne fait pourtant aucun doute que ces données représentent une plus-value importante pour ce projet de recherche.¹³

Les caractéristiques socioéconomiques concernent la situation sur le marché du travail et nous pouvons les subdiviser en quatre catégories :

1. emploi (au moins un membre du ménage)
2. demandeur d'emploi (au moins un membre du ménage)
3. dispense / interruption de carrière (au moins un membre du ménage)
4. revenu d'intégration / allocations sociales (au moins un membre du ménage)

Outre ces quatre catégories, les ressources provenant d'un revenu d'invalidité éventuelle des personnes est aussi reprise dans l'analyse. En raison de la situation sociale et financière particulière de ces ménages, nous avons décidé de reprendre cette donnée dans l'analyse. Pour ces cinq variables, nous avons vérifié à chaque fois si au moins un membre du ménage appartenait à une catégorie donnée. Si c'était le cas, le ménage était attribué à cette catégorie.

L'analyse montre que les enfants et les jeunes qui grandissent dans un ménage dont au moins un membre travaille ont beaucoup moins de risques d'être confrontés à une mesure. Il s'agit ici d'un effet extrêmement significatif qui montre clairement que l'emploi est un tampon important contre le risque de confrontation à une première mesure de l'aide à la jeunesse.

Pour la variable 'demandeur d'emploi', nous ne trouvons un effet statistiquement significatif qu'en Communauté flamande. Les enfants et les jeunes Flamands qui grandissent dans un ménage dont au moins un membre est demandeur d'emploi courent un risque beaucoup plus élevé d'être confrontés à une mesure de l'aide spéciale à la jeunesse. Nous n'avons pas observé d'effet significatif dans les arrondissements administratifs francophones ou à Bruxelles. Ce qui signifie que la présence d'au moins un demandeur d'emploi dans le ménage n'a pas d'effet sur le risque des enfants et des jeunes appartenant à ce ménage d'être confrontés à une mesure. Cette observation générale peut cependant être largement nuancée quand nous ventilons les chiffres entre les **catégories 'fait qualifié infraction' et 'situation d'éducation problématique'**.

Une troisième variable concerne la catégorie 'dispense / interruption de carrière'. Il s'agit, d'une part, des personnes qui bénéficient d'une dispense sur le marché du travail, des chômeurs qui ne sont pas obligés de chercher un nouvel emploi sur le marché du travail. D'autre part, ce groupe comprend des personnes en pause-carrière.

Aucun effet statistiquement significatif n'a été observé en Communauté flamande ni à Bruxelles. La présence d'au moins un membre du ménage en pause-carrière ou dispensé n'a pas d'effet sur le risque d'être confronté à une mesure. Cependant, nous observons un effet statistiquement significatif dans les

¹³ Dans le rapport annuel 'Pauvreté et exclusion sociale', la pauvreté est définie comme '*un réseau d'exclusions sociales qui s'étend sur plusieurs domaines de l'existence individuelle et collective et qui a pour effet de séparer les personnes vivant dans la pauvreté des modes de vie généralement reconnus. Elles ne sont pas en mesure de combler ce fossé de leurs propres forces.*'

Vranken, De Boyser & Dierickx, Rapport annuel sur la pauvreté et l'exclusion sociale. 2006 : 31

arrondissements francophones. Les enfants et les jeunes qui grandissent dans un ménage dont au moins un membre est en pause-carrière/dispensé courent moins de risques d'être confrontés à une mesure de l'aide à la jeunesse que les enfants et les jeunes qui grandissent dans un ménage dans lequel aucun membre ne se trouve dans cette situation.

L'analyse révèle que pour les trois populations de l'étude, un effet extrêmement significatif sur le risque de confrontation à une mesure émane de la variable 'revenu d'insertion sociale / allocations sociales'. Les enfants et les jeunes qui grandissent dans un ménage dans lequel au moins un membre reçoit un revenu d'insertion ou une aide financière, courent beaucoup plus de risques d'être confrontés à une mesure que ceux qui grandissent dans un ménage où ce n'est pas le cas.

De même, le fait de grandir dans un ménage dont au moins un membre reçoit une indemnité d'invalidité a pour conséquence d'augmenter considérablement le risque d'être confronté à une mesure.

Sans pouvoir présumer des liens de cause à effet, l'analyse montre qu'il y a cependant une relation entre les caractéristiques socioéconomiques du ménage et le risque d'être confronté à une mesure de l'aide à la jeunesse.

3.2. Effets d'interaction

Il s'agit ici de l'interaction entre le sexe du chef du ménage et le type de ménage. Lorsque nous avons parlé des effets principaux, nous avons fait observer que les enfants et les jeunes qui grandissent dans une famille monoparentale présentent plus de risques d'être confrontés à une mesure que les enfants et les jeunes qui grandissent dans une famille biparentale. Cela s'applique aux trois populations de l'étude.. A Bruxelles et en Communauté flamande nous constatons également un effet significatif pour la variable 'sexe du chef du ménage'.

Si nous réunissons les deux variables, il s'agit d'un effet d'interaction significatif. La tendance de cet effet diffère suivant les trois populations de la recherche.

Concernant la population flamande de la recherche, les enfants et les jeunes qui grandissent dans une famille biparentale courent plus de risques d'être confrontés à une mesure si le chef de famille est une femme. Nous n'observons pas cette relation dans les familles monoparentales. Pour les enfants et les jeunes qui grandissent dans une famille monoparentale dont le chef de famille est un homme, le risque d'être confrontés à une mesure est plus grand que s'ils grandissent dans une famille monoparentale dont le chef est une femme.

S'agissant des enfants et des jeunes issus des arrondissements administratifs francophones, nous constatons un autre effet en fonction du type de ménage. Dans les familles monoparentales, nous remarquons que les enfants et les jeunes qui grandissent dans un ménage dont le chef est un homme courent plus de risques encore d'être confrontés à une mesure. Dans les familles biparentales, ce sont les enfants et les jeunes qui grandissent dans un ménage dont le chef est une femme qui courent plus de risques d'être confrontés à une mesure. Nous constatons donc un effet inverse suivant le type de ménage.

L'analyse concernant Bruxelles montre que les enfants et les jeunes qui grandissent dans une famille biparentale courent plus de risques d'être confrontés à une mesure si le chef de famille est une femme, ce risque est cependant moindre que de vivre dans une famille monoparentale. Dans les familles monoparentales, le même lien s'observe mais il est moins marqué. Pour les enfants et les jeunes qui grandissent dans une famille monoparentale, le sexe du chef de famille joue un rôle moins important. Le fait de grandir dans un ménage dont le chef est un homme ou une femme a moins d'effet sur le risque d'être confronté à une mesure que le fait de grandir dans une famille biparentale.

On observe également un risque d'interaction dans les arrondissements administratifs francophones pour les mineurs en difficulté entre l'âge du mineur et le type de revenu. Ainsi, le risque de 1ère prise en charge par l'aide à la jeunesse est plus élevé dans les ménages où un membre au moins bénéficie d'un revenu d'intégration ou de l'aide sociale, et ce risque diminue au fur et à mesure que l'âge du mineur augmente, alors que dans les ménages ne bénéficiant pas d'un tel type de revenu, l'effet de l'âge est inverse et le risque de première prise en charge augmente avec l'âge.

4. Identification des facteurs de risque dans les agglomérations

Cette dernière partie concerne les données complémentaires tirées de l'Atlas des quartiers en difficulté. Ces données ne sont disponibles que pour les ménages qui habitent l'une des 17 agglomérations et elles ne disent donc rien à propos de la population totale de notre étude. Les données de l'atlas sont plus particulièrement axées sur la concentration de la pauvreté. Dans cette perspective, nous pensons que compléter le fichier de données avec ces informations représente une plus-value importante.

Pour les trois populations de l'étude, l'analyse révèle un lien statistiquement très significatif entre l'indicateur de synthèse qui mesure l'importance de la pauvreté et le risque d'être confronté à une mesure. Les enfants et les jeunes qui grandissent dans un quartier urbain défavorisé courent beaucoup plus de risques d'être confrontés à une mesure que ceux qui vivent dans un quartier non défavorisé.

En ce qui concerne les indicateurs thématiques, nous constatons que les enfants et les jeunes qui grandissent dans un quartier où le niveau de formation est moyennement faible courent beaucoup plus de risques d'être confrontés à une mesure. Il en va de même dans les quartiers où la situation perçue sur le plan de la santé est faible. Les enfants et les jeunes qui grandissent dans un tel quartier courent beaucoup plus de risques d'être confrontés à une mesure.

Concernant l'indicateur thématique 'logement', nous obtenons la relation inverse. Les enfants et les jeunes qui grandissent dans un quartier où le logement est de bonne qualité courent davantage de risques d'être confrontés à une mesure. Ceci s'applique aux trois populations de l'étude.

S'agissant de l'indicateur thématique 'emploi', nous observons à Bruxelles et dans les arrondissements administratifs francophones la relation à laquelle nous pouvions nous attendre. Les enfants et les jeunes qui grandissent dans des quartiers où le taux d'emploi est faible/moyen courent plus de risques d'être confrontés à une mesure. Nous observons une relation inverse en Communauté flamande. Cette relation semble significative elle aussi.

5. Discussion : l'aide à la jeunesse : épée de Damoclès ou Excalibur ?

5.1. En résumé : les familles dans la pauvreté sont plus vulnérables à une première mesure

Nous constatons que ce sont surtout les garçons, les enfants et les jeunes plus âgés, les enfants et les jeunes qui grandissent dans une *situation familiale atypique* (en ce qui concerne la taille du ménage, le type de famille et le sexe du chef de famille), les enfants et les jeunes qui grandissent dans une situation familiale dans laquelle au moins un membre du ménage est sans emploi, dans laquelle au moins un membre du ménage est demandeur d'emploi ou bénéficie d'une indemnité d'invalidité ou de revenus d'intégration, qui courent beaucoup plus de risques d'être confrontés à une mesure de l'aide à la jeunesse. De plus, nous avons constaté également une concentration spatiale des indicateurs et le fait que les enfants et les jeunes qui grandissent dans un quartier urbain défavorisé courent beaucoup plus de risques que les autres d'être confrontés à une mesure de l'aide à la jeunesse.

Si nous comparons ces indicateurs avec les indicateurs de pauvreté habituels tels qu'ils sont formulés dans le Rapport général sur la pauvreté (1994) et les différents rapports annuels 'pauvreté et exclusion sociale', nous devons conclure que les indicateurs dans notre étude qui prédisent un risque de confrontation à une mesure, correspondent aux indicateurs qui illustrent les différents domaines d'exclusion sociale des familles dans la pauvreté, comme le revenu, l'emploi et le logement. Les données d'enregistrement ne permettent pas de vérifier statistiquement si ces facteurs sont effectivement réunis dans les familles confrontées à une mesure de l'aide à la jeunesse. Avec cette étude, nous disposons pourtant d'un motif solide pour avancer cette hypothèse, étant donné la relation entre la concentration des indicateurs de pauvreté et une mesure de l'aide à la jeunesse. Nous avons pu vérifier cette relation en recoupant les données provenant de l'aide à la jeunesse avec celles tirées de l'Atlas des quartiers en difficulté.

Par conséquent, la réponse à la question centrale de cette étude semble claire. Cependant, il faut interpréter les données avec toute la prudence nécessaire : en Belgique, tant la protection de la jeunesse que l'aide à la jeunesse ont une finalité d'aide. Dans cette optique, l'intervention de l'aide à la jeunesse peut indiquer une plus grande vulnérabilité à son 'interventionnisme' dans un certain nombre de situations, tout autant que son engagement à apporter un soutien approprié dans certaines situations.

Dans cette optique, les données chiffrées doivent être comprises comme une indication de *quelque chose* qui se passe - ce qui se passe précisément exige une étude plus approfondie avec les différents acteurs concernés par ces situations.

5.2. Damoclès ou Excalibur ? Une ébauche de discussion.

Dans leur étude sur la perspective d'une intervention de l'aide à la jeunesse pour les familles dans la pauvreté, Nicaise et De Wilde (1995) utilisent la métaphore de l'épée de Damoclès pour exprimer leur plaidoyer en faveur d'une aide à la jeunesse moins menaçante à l'égard des familles défavorisées. Ils résument la critique en évoquant les trois 'travers' dont souffrirait le secteur : une approche trop autoritaire, paternaliste (et une aide insuffisamment volontaire) ; une aide abusive (comme la redéfinition des problèmes de pauvreté dans des situations d'éducation problématiques) ; et un fonctionnement trop peu axé sur la famille (y compris la critique des mesures résidentielles). Le Rapport

général sur la pauvreté (1994) pointe également les conséquences négatives des mesures de placement sur la vie familiale et les oppose au droit à une vie familiale.

Roose (2006, 2007) insiste sur la supposition implicitement paradoxale qui est à la base de ces expériences négatives des familles et du discours unilatéralement négatif à propos de l'aide à la jeunesse, à savoir l'hypothèse selon laquelle il faut éviter le plus possible d'entrer dans le circuit de l'aide à la jeunesse. D'une part, le développement de l'aide à la jeunesse est qualifié d'évolution vers une assistance de plus en plus émancipatrice. D'autre part, on affirme que l'aide à la jeunesse doit surtout rester spéciale ou le redevenir. Le point de départ est qu'il est préférable d'éviter que des enfants et des parents entrent en contact avec cette aide. De cette manière, le message implicite est que l'aide à la jeunesse est un levier d'émancipation à éviter. De plus, Roose souligne la logique préventive sous-jacente qui est à la base de ce discours : l'idée qu'il faut éviter une aide implique une image de l'être humain autonome selon laquelle il est préférable que les gens vivent (apprennent à vivre) sans aide (spéciale). Une radicalisation de cette logique et de la focalisation sur l'autodétermination des familles (dans la pauvreté) signifie qu'il ne s'agit plus seulement d'éviter des problèmes sociaux ou des interventions judiciaires mais bien d'éviter des interventions en général. De cette manière, l'aide devrait se rendre elle-même 'inutile'. Toutefois, cette assistance devenue 'superflue' implique également que l'on estime les gens capables d'affronter seuls des situations problématiques concrètes.

Ces points de vue montrent clairement la difficulté de rattacher des hypothèses d'interprétation simples et univoques au constat que les familles dans la pauvreté sont plus vulnérables à une mesure dans le cadre de l'aide à la jeunesse. De plus, une seconde difficulté est liée à l'interprétation des résultats, à savoir ce que ce constat dit *précisément* du fonctionnement de l'aide à la jeunesse.

5.3. Interprétabilité limitée des données d'enregistrement

La constatation que les chiffres bruts sont difficiles à interpréter est due en partie aux données qui sont reprises dans ces bases de données et à la manière dont les données relatives à l'aide à la jeunesse sont enregistrées. En premier lieu, une pratique d'enregistrement n'est pas une pratique neutre (Bradt et al., dans press) et, en second lieu, elle est une pierre de touche nécessaire mais insuffisante pour la politique et la pratique (De Boyser, 2005). Des données d'enregistrement officielles sont importantes parce qu'elles fournissent aux politiciens et aux praticiens des données empiriques et fiables sur les effets de leur politique et de leur pratique. D'autre part, des séries de chiffres administratifs tirés de toutes sortes de systèmes d'enregistrement officiels sont peu appropriées pour effectuer des analyses approfondies. Dans le rapport annuel Pauvreté et exclusion sociale de 1995, De Boyser place beaucoup d'espoir dans la combinaison des bases de données réalisée dans le cadre de ce projet AGORA, mais ces attentes doivent être considérées avec une certaine prudence. La plus-value est évidente : les bases d'un contrôle longitudinal de la pauvreté sous ses multiples aspects et de la pratique de l'aide à la jeunesse sont jetées, mais est-ce que cette combinaison de données nous permet d'en savoir davantage sur le fonctionnement de l'aide à la jeunesse ?

Tout au long du traitement des données, nous nous sommes heurtés à différentes limites quant à l'interprétabilité des chiffres, entre autres en ce qui concerne les plafonds élevés de l'âge des enfants et des jeunes confrontés à une première mesure, le lien entre la taille du ménage et le risque d'une mesure, et les différences entre les arrondissements judiciaires, la relativité de la notion de monoparentalité, le manque de clarté du titre de « chef de ménage », l'absence des familles ne disposant

d'absolument aucun revenu D'autre part, nous n'avons pas pu distinguer les logiques d'entrée dans le système de prise en charge de l'aide à la jeunesse et les logiques présidant au suivi de ces prises en charge.

5.4. Un plaidoyer en faveur de monographies à petite échelle

Pour pouvoir saisir la signification des chiffres et des glissements dans les chiffres, il faut de petites études qualitatives qui analysent de manière approfondie des pratiques et des situations concrètes. Ces études sur une petite échelle devront aussi et surtout examiner la pratique actuelle de l'aide à la jeunesse et ses effets en partant du point de vue des 'utilisateurs', parents et enfants. En partant de cette perspective, les interventions de l'aide à la jeunesse doivent s'inscrire dans un parcours d'aide plus large, et il faut examiner quelle place ces interventions prennent dans les stratégies concrètes de résolution des problèmes des familles confrontées à une demande d'aide. En d'autres termes, nous préconisons des études sur une petite échelle, qui s'attachent moins à affiner le profil de l'aide à la jeunesse ou à mesurer les activités d'assistance mais se concentrent sur les demandes d'aide et les problèmes des parents et des enfants sans s'en tenir aux limites de l'aide formelle et de l'offre propre.

De plus, il faut examiner dans quelle mesure le travail de l'aide à la jeunesse soutient la rupture des processus d'exclusion sociale des familles dans la pauvreté et adhère aux propres stratégies d'intégration de ces familles. Étant donné la complexité de la problématique de la pauvreté, il est difficile de définir le rôle de l'aide à la jeunesse. L'aide n'est pas prévisible mais elle se caractérise par de l'incertitude, de la confusion et des doutes (Roose, 2007). Il s'agit d'être conscient que dans de nombreuses situations, on est impuissant à proposer une solution fondamentale. Un nouveau développement qualitatif des résultats provenant du croisement de ces bases de données, doit par conséquent éclairer une analyse de ce qui pourrait se passer dans une situation donnée, des possibilités d'agir qui se dessinent et de la contribution que l'aide peut apporter, effectuée en collaboration avec les parents et les enfants.